



Prévention des risques professionnels :
Les risques dans les métiers du bois

Livret d'accueil du nouveau salarié et de l'apprenti



Ce livret m'est offert par la CGSS Prévention, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Réunion, et les Services de Santé au Travail

Son objectif est de me rappeler les mesures de sécurité liées à
l'exercice de mon activité.

Je suis

Adresse

.....

Email

Téléphone

Groupe sanguin

Médecin traitant

Téléphone

Personne à prévenir en cas d'urgence



Les métiers du bois : une orientation unique

Le travail du bois a de tout temps contribué à l'amélioration de la vie des civilisations. Le bois, sous ses diverses formes, est sans nul doute l'un des matériaux les plus nobles de notre planète. Apprendre à le travailler constitue une admirable vocation.

Le bois est aussi un choix écologique et de performance énergétique, qui contribue à l'harmonie du cadre de vie personnel et collectif.

La filière bois à La Réunion :

A la Réunion, les Centres de Formation des Apprentis de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat forment chaque année quelques 85 élèves-apprentis à l'art de travailler le bois. La formation des jeunes aux métiers du bois est également assurée par les lycées professionnels et l'AFPAR.

Malgré la concurrence (importation massive de mobiliers fabriqués en série, concurrence étrangère) et les contraintes d'approvisionnement de l'île, le renouveau de l'usage du bois en aménagement intérieur ouvre de nouvelles perspectives.

Dans le secteur de l'ameublement, la production locale se distingue grâce au savoir-faire des professionnels réunionnais, toujours à la recherche de concepts innovants.

Le secteur bois du bâtiment connaît aussi des besoins importants par l'accroissement du parc de logements et le vieillissement des ensembles immobiliers, faisant du créneau de l'agencement un secteur porteur pour l'évolution de la filière bois.



Sommaire

Pour une journée en toute sécurité, je pense à des gestes simples :

- A mon arrivée dans l'entreprise
- A mon arrivée sur mon poste de travail
- Pendant la pause déjeuner
- A la fin de la journée et de la semaine
- A retenir
- Numéros utiles



J'exerce un métier
unique,
mais risqué

A mon arrivée dans l'entreprise

Je prends et je mets mes équipement de protection individuels.

Mes équipement de protection individuels sont :

- Personnels
- Fournis par l'entreprise
- Remplacés dès que nécessaires

Par exemple

Opérations de vernissage : combinaison et masque à cartouche adapté

Les plus importants :

- Appareil de protection respiratoire : Masque anti-poussières FFP2/FFP3
- Bruit (PICB*) : Bouchons ou casques anti-bruit
- Pieds : Chaussures de sécurité

Mais aussi :

- Mains : Gants
- Yeux : Ecran facial ou Lunettes de sécurité



PICB * : Protecteurs Individuels Contre le Bruits

A mon arrivée sur mon poste de travail

- ✓ **Je porte** mes Equipement de Protection Individuels adaptés (EPI)
- ✓ **Je vérifie l'état de mes EPI** et je demande leur remplacement si nécessaire.
- ✓ **Je garde mon espace de travail rangé** et dégagé (minimum 2 mètres autour de mon poste de travail).

Un poste de travail bien rangé et dégagé limite les risques de chutes de plein pied et les risques d'accidents liés à la manipulation des pièces de bois

- ✓ **Je vérifié les** protecteurs de sécurité des machines.
- ✓ Je n'enlève surtout pas les protecteurs de sécurité des machines.

Une protection enlevée peut gâcher une vie!

- ✓ J'utilise systématiquement les **aides à la manutention** à ma disposition.

Le port de charges lourdes est un facteur de risque de lombalgies (mal de dos, tour de reins, ...) pouvant entraîner une inaptitude au travail.



Une
dégauchisseuse
bien protégée :
arrêt d'urgence
et protecteur à
pont

Avant toute manipulation d'une machine à bois :

- 1.** Je mets d'abord en route le système d'aspiration ;
- 2.** Je vérifie l'ouverture de la valve.

Je signale également tout défaut de fonctionnement du système d'aspiration

Pendant la pause déjeuner

- ✓ **Je me lave les mains** avant la pause,
- ✓ Je n'utilise jamais de solvant pour le nettoyage des mains.

Se laver les mains permet de se protéger contre les risques de contamination biologique ou d'intoxication chimique.

Un poste de travail bien rangé et dégagé limite les risques de chutes de plein pied et les risques d'accidents liés à la manipulation des pièces de bois

- ✓ **Je ne mange, ni ne bois** dans l'atelier,
- ✓ **Je ne fume** pas dans l'atelier.

Les poussières de bois sont particulièrement inflammables et peuvent entraîner une explosion. Fumer dans l'atelier met en danger l'ensemble du personnel.

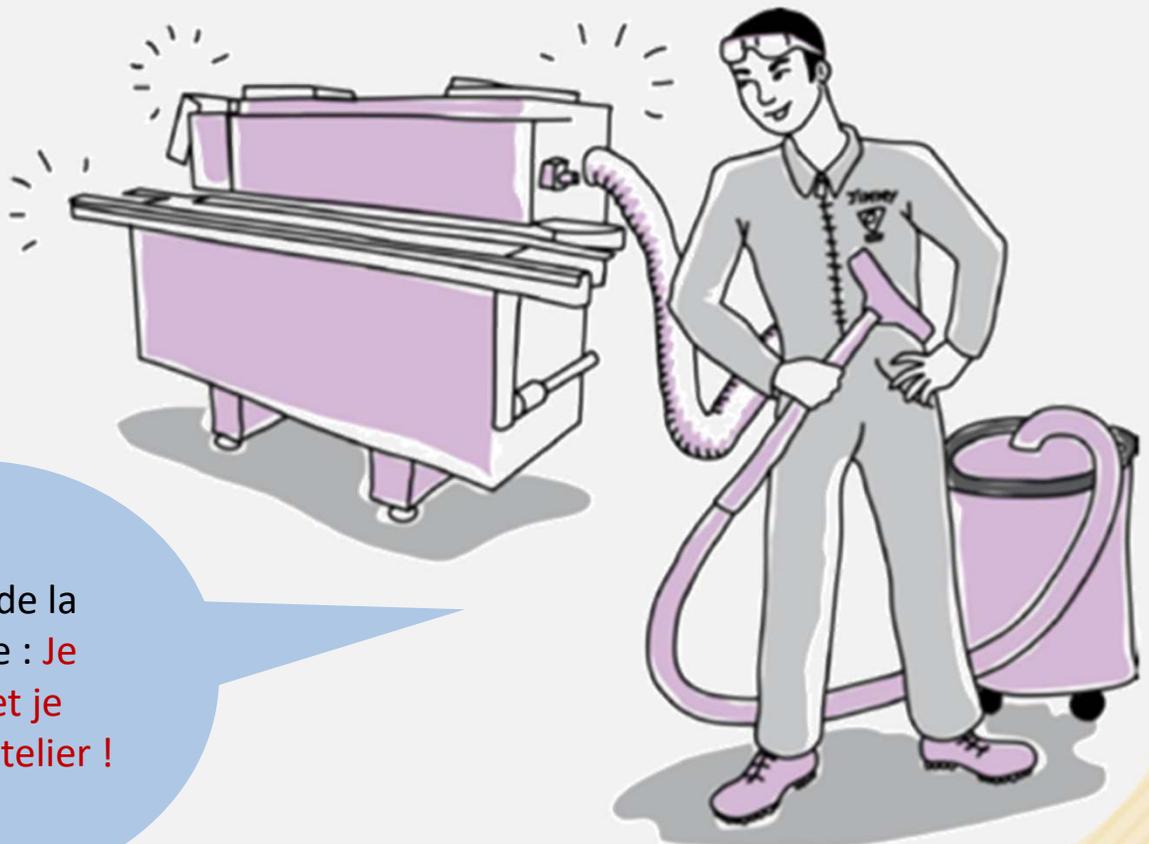


A la fin de la journée et de la semaine

- ✓ **Je range et je nettoie mon poste de travail** sans utiliser la soufflette/le balai.

La soufflette et le balai remettent les poussières en suspension dans l'air pendant plusieurs heures. Utiliser un système d'aspiration pour le nettoyage.

- ✓ **Je nettoie et je range mes équipements de protection individuels** (sans utiliser la soufflette!).
- ✓ **Je prends une douche** et je me change avant de retourner chez moi, pour éviter de transporter les fines poussières.



A la fin de la semaine : **Je range et je nettoie l'atelier !**

A retenir

Exposition aux poussières de bois



Risques de cancer des sinus de la face et de l'éthmoïde

Machines



Risques de blessures

Exposition au bruit



Risques de surdité

Manutention



Mal de dos et Troubles musculosquelettiques

Encombrement



Risques de chute

Pendant la pause déjeuner

PROSCRIRE !



l'utilisation de la soufflette pour le nettoyage



le retrait des protecteurs des machines



les repas à l'intérieur de l'atelier



le nettoyage des mains au solvant



la cigarette à l'intérieur de l'atelier

PENSER A :

- Mettre les Equipements de Protection Individuels adaptés ;
 - Utiliser le système centralisé d'aspiration ;
 - Nettoyer et ranger le poste de travail.

En cas d'interrogation, contactez votre médecin du travail
(contacts page suivante).

Pendant la pause déjeuner

Numéro d'urgence en cas d'accident :

SAMU 15
POMPIERS 18
CENTRE D'APPELS SECOURS 112

CGSS Prévention

Immeuble Floréal
4 Boulevard Doret
97704 Saint-Denis Messag. Cedex 9
Tél : 0262 904 700 Fax : 0262 904 701
www.cgss-reunion.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Réunion

BP 261
97465 Saint-Denis Cedex
Tél : 0262 210 435 Fax : 0262 216 833
www.cm-reunion.fr

SISTBI

17 Rue Roland Hoareau
97829 Le Port Cedex
Tél : 0262 572 572 Mail : sistbi@sistbi.com
www.sistbi.re

Intermetra

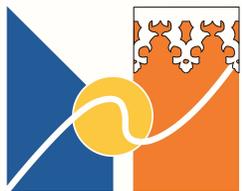
Résidence Halley
4 Rue Camille Vergoz – Bât A
BP 300 97466 Saint-Denis Cedex
Tél : 0262 419 494 Fax : 0262 416 083
www.intermetra.asso.fr

Mon répertoire prévention

Mes numéros importants

Nom Prénom.....
Organisme
Tél





C.G.S.S. Réunion



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
de Région**

Ile de

La Réunion



LA SANTÉ AU TRAVAIL
— sistbi —

Intermétra
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

